

## Chèque>SPORT

2012/2013

15 € pour les jeunes  
de 15 à 19 ans\*

\* né-es en 1994, 1995, 1996, 1997,  
pour la saison sportive 2012/2013



# SPORT A VO!

# IL VA Y AVOIR DU SPORT!

[www.bretagne.fr/jeunes](http://www.bretagne.fr/jeunes)

Le portail jeunes de la Région Bretagne



TERRITOIRE • ÉCONOMIE • FORMATION • ÉDUCATION • TRANSPORT • ENVIRONNEMENT • CULTURE & SPORT • TOURISME & PATRIMOINE • EUROPE



# Tu es né-e en 1994 , 1995, 1996 et 1997

## AVEC LA RÉGION BRETAGNE, IL VA Y AVOIR DU SPORT !

- 1) Connecte-toi sur [www.bretagne.fr/jeunes](http://www.bretagne.fr/jeunes), tu y trouveras une bannière « Chèque sport » te permettant d'accéder à la page consacrée au Chèque sport.
- 2) Complète le **formulaire d'inscription**, vérifie puis enregistre les informations saisies (ton prénom, ton nom, ta date de naissance et la discipline sportive que tu souhaites pratiquer).
- 3) Tu peux désormais **imprimer ton Chèque sport** et le présenter à ton club sportif qui te fera automatiquement **bénéficiaire d'une réduction de 15 €** sur le prix de ton adhésion annuelle (hors association sportive interne à ton établissement scolaire).

**Un doute ? Une interrogation ?  
Consulte la Foire aux questions,  
tu y trouveras très certainement  
la réponse dont tu as besoin.**



Photos : Y. Peucat • www.puzzle-rennes.fr

## IMPORTANT

> Après ton inscription, un mail de confirmation te sera automatiquement envoyé. Celui-ci te rappellera les informations que tu as saisies, te donnera ton numéro de chèque et te permettra (en cas de besoin) d'imprimer à nouveau ton Chèque sport en te reconnectant sur [www.bretagne.fr/jeunes](http://www.bretagne.fr/jeunes)

> Attention, l'utilisation de ton Chèque sport n'est valable qu'une seule fois. Si tu veux pratiquer une autre discipline sportive entraînant une nouvelle adhésion dans un club sportif, tu dois créer un nouveau Chèque sport correspondant à cette autre discipline sur [www.bretagne.fr/jeunes](http://www.bretagne.fr/jeunes)

> Ton inscription est possible du 1<sup>er</sup> juin 2012 au 30 avril 2013. Tu dois ensuite présenter le Chèque sport à ton club **au plus tard le 15 mai 2013** pour pouvoir bénéficier de ta réduction.

Région Bretagne, service Sport :  
[sport@region-bretagne.fr](mailto:sport@region-bretagne.fr)